

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**02 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un le deux février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de ST DIDIER DE LA TOUR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Foyer Rural de la commune, sous la présidence de Monsieur GUERIN Philippe, Maire.

**Présents** : Messieurs : GUERIN Philippe, ROUSSET Pierre, GLEIZES Thomas, CECILLON Gilles, TROMPIER Jacques, EVIEUX Sébastien, MONIN Lionel, BOIZOT Xavier-Dominique, MARTIN Benjamin, RONDEPIERRE Thierry

Mesdames : BOISSIER Catherine, BELHADI Sylvie, MAGAUD Joëlle, GUILLAUD Marie-Thérèse, BARRAL Christel, GALLIEN Claire.

**Absents Excusés** : Mesdames : VAQUERO Marielle, TREDAN Sophie, GRANAT Marie-André.

**Secrétaire de séance** : MARTIN Benjamin

N° 2021\_02\_07\_01

Réf ACTES : 4.5.2

CONTRAT CADRE DE PRESTATION SOCIALES

Annule et remplace la délibération 2021\_02\_07

Le Maire expose que le Centre de Gestion de l'Isère procède à la présente consultation en vue de proposer un contrat cadre d'action sociale sous la forme de titres restaurant en direction des personnels territoriaux des collectivités et des établissements publics de l'Isère qui en auront exprimé le souhait, en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et de la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 71 et 20.

Le CDG 38 propose de négocier un contrat cadre, ouvert, à **l'adhésion facultative des collectivités**, dont l'avantage est de mutualiser les coûts.

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 20 et 71,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité par le conseil Municipal décide que :

La Commune charge le Centre de Gestion de l'Isère de négocier un contrat cadre de prestations sociales. Offre de titres restaurant pour le personnel territorial.

Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure d'appel public à la concurrence engagée par le Centre de Gestion de l'Isère. La collectivité pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion.

Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le Maire est autorisé à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 2021\_02\_08

Réf ACTES : 8.8.4

TE38 – Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité

Affaire : 21-001-381

Renforcement (A) poste COTE 465

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, Les montant prévisionnels sont les suivants :

1. Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 55 484 €
2. Le montant total de financement externe serait de : 46 148 €
3. La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à : 525 €
4. La contribution aux investissements s'élèverait à environ : 8 807 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécutions par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.

Le conseil municipal, ayant entendu cet exposé, après délibération, à l'unanimité :

### PREND ACTE

De l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : 55 484 €  
 Financements externes : 46 148 €  
 Participations prévisionnelles : 9 335 €

### PREND ACTE

De la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour 528 €

N° 2021_02_09	Réf ACTES : 7.2.6
TARIF ET REGLEMENT LOCATION DES SALLES COMMUNALES	
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION n° 2014/06-32	

La commission sociale propose de modifier la réglementation et les tarifs de location des salles communales.

Le conseil municipal, ayant entendu cet exposé, après délibération, à l'unanimité :

### MODIFIE

La réglementation et les tarifs de location des salles communales, comme suit :

	Salle du Foyer Rural	Halle des sports	Salle D'animation	Salle de réunion 1er étage Mairie	Petite salle vers local technique	2 Chapiteaux
CAUTION	250€ + attestation d'assurance	250€ + attestation d'assurance	100€ + attestation d'assurance	Attestation d'assurance	Attestation d'assurance	100 € + attestation d'assurance
ASSOCIATIONS LOCALES CASSOLARDES	1ère manifestation Location gratuite sauf chauffage à charge Manifestations suivantes : Location 140 € + chauffage Location à la journée sans la cuisine : 80 € + chauffage Location à la journée de la cuisine : 40 €	1ère manifestation Location gratuite sauf chauffage à charge Manifestations suivantes : Location 190 € + chauffage	Réunions : Location gratuite	Réunions : Location gratuite	Réunions : Location gratuite	1ère manifestation Location gratuite Manifestations suivantes : Location 50 €/chapiteau Montage et démontage avec les employés techniques + des membres de l'association

<b>PARTICULIER FAMILLES DE ST DIDIER UNIQUEMENT</b>	Location : 160€ + chauffage	Pas de location aux particuliers	Mercredi Location 30 € Week-end Location 50 € 20 personnes max	Pas de location aux particuliers	Pas de location aux particuliers	Pas de location aux particuliers
<b>CHAUFFAGE</b>	5 € / heure avec relevé du compteur	Forfait Période : 01/06 - 30/09 0 € 01/10 - 31/10 65€ 01/11 - 31/03 130 € 01/04 - 31/05 65€	Compris dans la location	Compris dans la location	Compris dans la location	

	<b>Salle du Foyer Rural</b>	<b>Halle des sports</b>	<b>Salle D'animation</b>	<b>Salle de réunion 1er étage Mairie</b>	<b>Petite salle vers local technique</b>	<b>2 Chapiteaux</b>
<b>CAUTION</b>	400€ + attestation d'assurance	500€ + attestation d'assurance	100€ + attestation d'assurance	100 € + attestation d'assurance	100 € + attestation d'assurance	100 € + attestation d'assurance
<b>STRUCTURES ORGANISMES Réunion, conférence prof,</b>	A titre exceptionnel avec l'accord signé de l'adjoint et du Maire : Location 400€ + Chauffage	A titre exceptionnel avec l'accord signé de l'adjoint et du Maire : Location 500€ + Chauffage	A titre exceptionnel avec l'accord signé de l'adjoint et du Maire : Location : 5€ de l'heure pour une activité régulière 25€ forfait 1/2 journée 50€ forfait journée	A titre exceptionnel avec l'accord signé de l'adjoint et du Maire : Location : 5€ de l'heure pour une activité régulière 25€ forfait 1/2 journée 50€ forfait journée	A titre exceptionnel avec l'accord de l'adjoint et du Maire	A titre exceptionnel avec l'accord de l'adjoint et du Maire
<b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>	A titre exceptionnel avec l'accord signé de l'adjoint et du Maire : Location 400€ + Chauffage	A titre exceptionnel avec l'accord signé de l'adjoint et du Maire : Location 500€ + Chauffage	Location : 5€ de l'heure pour une activité régulière 25€ forfait 1/2 journée	PAS DE LOCATION	PAS DE LOCATION	A titre exceptionnel avec l'accord signé de l'adjoint et du Maire
<b>Personnes physiques activité prof,</b>	PAS DE LOCATION	PAS DE LOCATION	Location : 25€ forfait 1/2 journée 50€ forfait journée	Location : 25€ forfait 1/2 journée 50€ forfait journée	PAS DE LOCATION	PAS DE LOCATION

### **Manifestation « Endurance en attelage des Terres froides »**

La mairie a reçu une demande d'une association de Cessieu pour emprunter les routes de hauteurs de Saint Didier de la Tour, afin de faire une manifestation le 03 avril prochain. Le Conseil Municipal accepte que les attelages passent sur la commune, sous réserve des contraintes sanitaires.

## **COS 38**

Le COS 38 renouvelle le bureau de son conseil d'administration et demande aux communes membres de se prononcer sur un éventuel candidat.

Aucun conseiller ne souhaite être candidat.

### **Rapport des commissions**

#### ***Scolaire :***

Nouveau protocole appliqué pour donner suite à la dernière commission :

Les élèves :

- doivent remettre le masque entre chaque plat
- ne doivent plus se servir de l'eau par eux-mêmes
- ne peuvent plus toucher aux plats
- il faut leur débarrasser les assiettes (une barque pour 4, option choisie par la commission)
- achat de pots d'eau supplémentaires pour 1 pour 4 (au lieu de 1 pour 8)
- Nouveauté : plus de 2m entre chaque table.

Catherine Boissier demandait de décaler les horaires de l'école → très compliqué, car cela demande une autorisation de l'académie. La proposition est abandonnée.

La commission scolaire a validé la proposition de budget 2021 suivante :

1. Participation achat courant 60€ \* 229 élèves = 13 740€
2. Gros mobilier : 3000€
3. Projet sortie Vulcania 43€ \* 85 élèves = 3 655€
4. Transport piscine 1 400€
5. Travaux réaménagement local ménage côté école élémentaire 1 000€
6. Remplacement éventuel logiciel mairie 2 500€
7. Demande de renouvellement des jouets de la garderie

Formation du personnel pour la cantine à positionner sur les vacances d'avril.

#### ***Voirie :***

Travaux de marquage au sol :

Dents de requin, passages piétons, bande discontinue : Montée de Suet

Passage piétons Ruy Jaillet

Changement du tableau électrique des feux tricolore. Maintien du prestataire Terrelec

Devis de voirie pour le haut de Suet : 6 673€

Eboulement de talus sur la voie ferrée sur la route de Charpenay : Bordures de ciment posées

Travaux du chemin de la Mure terminés, hormis les traversées de routes

Jardin du souvenir du nouveau cimetière : proposition de mettre une pelouse à la place du massif qui devient une forêt vierge.

Eclairage public proposition de pause pour 2021

Pause de panneaux de signalisation : 50 km montée de Suet, Interdiction de poids lourds Ruy Jaillet.

PPRM (Plan de Prévention des Risques Miniers) : l'interdiction de construction sur les terrains non-bâties.

1 permis de construire et 4 déclarations préalables déposés

#### ***Communication :***

Le téléphone est de nouveau opérationnel, un technicien est passé en mairie pour réparer les câbles, qui n'étaient en mauvais état. Depuis lors, plus de problème, ni d'internet, ni de téléphonie.

La distribution de la gazette est terminée, très bon retour, notamment de la couverture.

Prévoir pour notre album photo en cas de vidéo, de faire des photos des quartiers.

### ***Action sociale / CCAS :***

Réunion du 18/01 :

- Révision des tarifs de location des salles communales
- Subventions aux associations 2021 :

La commission propose une augmentation de la base de 175 à 180€.

4€ supplémentaire par adhérent pour les associations affiliées à une fédération.

Exceptions : comité des fêtes : 180€ + moitié du feu d'artifice.

ADMR : 1€ par habitant.

SIAD : 0,25€ par habitant.

Sou des écoles : 2,5€/élève

MFR : 65€/élève

RASED : 1,40€/élève

ULIS : 600€/élève

Classe de découverte : 3 655€

Assos hors commune : 10€/adhérent, max 180€

FNACA : Subvention exceptionnelle

Des demandes exceptionnelles de la part des associations pourront être étudiées (pour des projets structurants par exemple).

Club Loisirs d'automne : les membres du CCAS et de la commission sont invités à adhérer à cette association et contribuer à son activité.

Logement social : lotissement géré par Pluralis : Sylvie BELHADI assiste aux commissions d'affectation des logements.

Projet de visite de logement partagé afin de se donner des idées pour notre projet intergénérationnel, tout le conseil sera invité.

Portage de repas : nouveau prestataire depuis le 1<sup>er</sup> février.

Coût du repas par jour : 8€/pers, le CCAS va prendre à sa charge 1€ par personne et par jour.

Projet de participer à la semaine bleue en octobre : financer une sortie

Téléalarme : le CCAS subventionne la téléalarme à hauteur de 10€/mois

### ***Bâtiment :***

Projet ADMR : 340 000€ coût de l'opération, 400 000 € avec les coûts annexes (VRD, Archi)

Le permis de construire a été déposé. Les demandes de subventions sont en cours. Celle concernant la DETR (état) a été envoyé.

Le projet a été présenté au président de l'ADMR.

Les travaux devraient être réalisés en fin d'année (Octobre-Novembre pour le terrassement)

#### Travaux prévus non réalisés :

Luminaires de l'école maternelle

Travaux école maternelle (juillet/août)

#### A prévoir

Foyer rural : chauffage en panne. Il faut remplacer la pompe du régulateur. (1500€ + la pose)

Local technique : plus de chauffage

Salle de réunion : ventilos du chauffage hors service

La séance est levée à 22 :00

Prochaine réunion du Conseil Municipal le lundi 1<sup>er</sup> mars 2021

Le Maire,  
Philippe GUERIN